

Baptêmes et mariages à Cuchery de la fin XVII^e siècle jusqu'à 1914

De 1670 à 1910, au moins 2700 baptêmes et 950 mariages ont été célébrés à Cuchery (1).

Les baptêmes

Les années records de baptêmes		Les années records de mariages
	De 1669 à 1699	
1671 : 30		1683 : 9
	Au XVIII ^e siècle	
1702 : 26 1703 : 23		1744 : 11
	Au XIX ^e siècle	
1821 : 26 1860 : 23 1865 : 23		1834 : 13

Avant l'avènement de la Première République, le 21 septembre 1792, l'acte de baptême équivalait à l'acte de naissance. En principe, tous les nouveau-nés sont baptisés ou/et ondoisés. Bien souvent, la mère n'assiste pas au baptême de son enfant qui a lieu le lendemain ou le jour même de la naissance. Le parrain, qui doit avoir quatorze ans, et la marraine, qui doit en avoir douze, sont généralement des parents proches du nouveau-né. Tous deux doivent avoir été initiés aux « mystères de la foi » et de bonne moralité. Avant 1800, l'enfant baptisé reçoit souvent leur prénom. Exceptionnellement, il arrive que les quelques nobles de Cuchery se retrouvent parrains, marraines d'enfants nés de parents roturiers du village ou bien qui n'y ont pas de famille.

Le nombre moyen d'enfants par famille de 5,1 dans le dernier tiers du XVII^e siècle atteint le niveau de 4,1 dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, cette évolution étant en corrélation avec celle de l'âge moyen au mariage. Au XIX^e siècle, nous descendons à 2,3 enfants par famille dans les années 1830 pour regimber ensuite à 4 dans les années 1880. Durant ce siècle le déclin de la fécondité est dû essentiellement à la volonté des couples mariés de limiter leur descendance, dès lors que le taux de mortalité infantile s'est mis à baisser. Les moyens contraceptifs utilisés pour espacer les naissances ou les stopper n'ont guère laissé de traces archivistiques. Les naissances illégitimes se distinguent par leur grande rareté au XVIII^e siècle : 0,6 % des naissances. Cela reste vrai ou à peu près durant tout le



< Statue de la Vierge Marie, église de Cuchery © C Chevy

Les femmes venaient autrefois prier la Vierge afin qu'elle protège leur grossesse et leur accouchement.

(1) Compte tenu des lacunes au sein des registres.

XIX^e siècle, soit 4,6 % des naissances, exception faite de la décennie 1860 à 1870, durant laquelle ce taux passe à 10 %. De 1670 à 1910, les enfants se conçoivent principalement durant les mois d'été, alors que les mois d'octobre-novembre, et secondairement mars, sont ceux d'une relative abstinence sexuelle.

Les mariages

Avant que la Première République ne décide que le mariage civil serait le seul valable aux yeux de la loi, à Cuchery, comme ailleurs en terre catholique, le mariage légitime a été celui célébré au grand jour par le curé dans l'église du village. C'est un sacrement. Au XVIII^e siècle, quatre témoins assistent à la cérémonie qui doit être précédée de la publication des bans par trois fois au prône de la messe dominicale dans la paroisse de chacun des fiancés. Il faut une permission de l'évêque pour célébrer un mariage pendant la durée de l'Avent et du Carême. De plus, c'est lui qui délivre les dispenses en cas de consanguinité des époux à partir du 3^e degré.

De 1670 à 1910, nous enregistrons à Cuchery un pic du nombre des mariages au mois de janvier et secondairement en février. Durant cette longue période, la majorité matrimoniale, permettant de se dispenser du consentement des parents ou tuteurs pour se marier, a évolué. De 25 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes avant la Révolution, elle descend avec le Code civil de 1804, à 21 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes. Il faut attendre 1907 afin qu'elle soit alignée pour les deux sexes à 21 ans. L'âge moyen au mariage des femmes de Cuchery passe de 23,7 à 25,4 ans entre 1670 et 1792, tandis que celui des hommes passe de 26,7 ans à 28,4 ans. Il n'est pas rare que le père ou la mère, voir les deux, soient déjà décédés avant les premières noces de leurs enfants. Au début du XX^e siècle, cet âge moyen au mariage s'abaisse à 20,5 ans pour les femmes et 25,9 ans pour les hommes.

En outre, le mariage représente un contrat civil. Avant 1914, les mésalliances étant peu envisageables, on se marie principalement entre gens de même profession et de niveau de fortune au moins égal. Dans un rayon n'excédant guère 50 kilomètres, les futurs époux s'étant trouvés de manière arrangée ou non sur les chemins du travail, au cours des veillées, des noces et des fêtes ou foires locales. La peur d'être déshérité ou banni pèse lourd en cas de non approbation du mariage par la famille. Les contrats de mariage nous font connaître, parfois dans le détail, les arrangements matériels entre les futurs époux (dans les cas de remariage) ou entre les parents des futurs époux. Ces contrats sont passés quelques jours avant la célébration du mariage, parfois la veille. Se marier par amour n'est pas la règle, surtout s'il s'agit de mineurs. Le non consentement des parents peut conduire au pire. C'est ce qui est arrivé le jour de la Saint-Vincent 1903, à deux jeunes amants du village, Octave Savoye (25 ans) et Dyonise Ferger (15 ans), qui se sont suicidés ensemble dans la Marne près de Port-à-Binson.

Contrat de mariage entre Antoine Clément et Toussainte Jobin. 1728

Antoine Clément, laboureur à La Poterne, fils de feu Jacques Clément et Barbe Létoffé, apporte :
le paiement des habits de noce, la bague et les bijoux.

Toussainte Jobin, de La Charmoise, fille de feu Edmé Jobin, laboureur, et Antoinette Marandon, apporte :
. 6 arpents de terre à blé ;
. 2 bœufs ;
. le paiement de frais de noce ;
. ses habits, linges, bagues et bijoux.

Contrat de mariage entre Jacques Lauge et Marie Nicolle Pinson. 1726

Jacques et Marie Nicolle mettront leurs biens acquis en commun.

Jacques Lauge, fils de Pierre Lauge (2) et Madeleine Poulet de La Neuville-aux-Larris, apporte :

- . un quartier de vigne aux Terriers ;
- . une terre à blé de 62 verges au Vieux Fossé. La vigne et la terre sont estimées à 50 livres ;
- . une somme de 25 sols de rente sur la veuve Madeleine Depelliez ;
- . un cheval à choisir dans les écuries du père ou 60 livres ;
- . le paiement de la bague et des bijoux.

Marie Nicolle, fille de Simon Pinson et Nicolle Herbert de La Neuville-aux-Larris, apporte :

- . un lit garni avec un traversin, une couverture et une paire de draps ;
- . le bois de lit. Le tout estimé à 25 livres.

SOURCES

Archives départementales de la Marne. Registres des baptêmes, mariages, sépultures de la paroisse de Cuchery de 1669 à 1792. Cote : E 224/1, E 224/2, E 224/3, E dépôt 529, 13247, 13248, 13250 et 13251.

Archives départementales de la Marne. Minutes notariales de Belval-sous-Châtillon. Cote : 4 E 1197-1198.

Archives départementales de la Marne. Dénombrements de la population de Cuchery de 1836 à 1911. Sous-série 122 M.

Archives municipales de Cuchery. Registres d'Etat civil : naissances, décès et mariages de Cuchery de 1800 à 1910 (consultés en 1976).

Ordonnances synodales du diocèse de Soissons, Ponce Courtois, imprimeur de Monseigneur l'évêque, Pierre Nicolas associé, Soissons 1769.

L'opinion commune, 4 juin 1728.

La Lanterne, 3 février 1903.